

TABLEAU DES PERFORMANCES AU 30 DECEMBRE 2016

Dénomination de l'OPCVM	Horizon de placement conseillé	VL	Performances Glissantes*								
			Depuis le début de l'année	1 semaine	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Monétaire											
KENZ PLUS	< 6 mois	170,12	2,54%	0,05%	0,13%	0,56%	1,05%	2,49%	5,42%	9,53%	18,25%
Obligataire Court Terme											
AL AMAL	6 à 12 mois	2 528,45	2,92%	0,05%	0,12%	0,64%	1,01%	2,89%	5,97%	10,85%	20,20%
Obligataire Moyen Long Terme											
AL IDDIKHAR KASSIR MADA	2 à 3 ans	152,15	3,91%	-0,05%	-0,47%	0,74%	-0,07%	3,95%	5,95%	13,57%	19,32%
AL IDDIKHAR MOUTAWASSIT MADA	5 ans	166,85	7,94%	-0,01%	-0,35%	0,55%	0,35%	8,07%	10,64%	20,35%	25,85%
AL IDDIKHAR TAWIL MADA	7 ans	169,09	4,09%	-0,15%	-0,76%	1,13%	-0,98%	4,29%	6,60%	19,00%	24,36%
Diversifié											
ALISTITMAR CHAABI	5 à 7 ans	3 286,63	25,26%	-0,92%	6,16%	11,53%	15,94%	25,28%	20,16%	18,32%	5,23%
Actions											
ALISTITMAR CHAABI ACTIONS	> 5 ans	32 875,08	38,38%	-2,28%	10,21%	17,77%	24,47%	38,43%	29,20%	40,90%	26,84%
AL BADIL CHAABI ASSHOUM	> 5 ans	1 607,72	50,74%	-1,09%	11,57%	20,43%	28,73%	51,78%	48,24%	59,18%	45,08%
AL IDDIKHAR CHAABI ACTIONS	8 ans	167,01	39,98%	-1,70%	9,11%	16,22%	25,01%	40,43%	30,43%	40,23%	26,24%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.


Redécouvrir les OPCVM
Qu'est-ce qu'un OPCVM?

Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sont des portefeuilles de valeurs mobilières gérés par des professionnels et détenus collectivement (sous forme de parts ou d'actions) par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Ils sont habilités à collecter de l'épargne, aussi modeste soit-elle, en vue d'être investie sur le marché financier selon une politique de placement bien définie.

Organisme : Dans un souci de sécurité et de contrôle, le législateur a édicté un cadre juridique strict à ces organismes faisant appel public à l'épargne. Ainsi, tout OPCVM ne peut être constitué sans l'accord préalable de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC). De plus, l'OPCVM bénéficie d'une réglementation spécifique, notamment en matière d'encadrement de sa politique de placement et de ses obligations comptables et d'informations à l'égard des investisseurs (Ratios prudentiels, mise à la disposition du public d'une note d'information visée par le CDVM et mise à jour, publication dans un journal d'annonces légales d'un rapport annuel et d'un rapport semestriel...).

Placement : les OPCVM sont des supports permettant d'investir l'épargne collectée en valeurs mobilières.

Collectif : cette notion de collectivité présente 3 avantages :

- Les OPCVM sont accessibles à tous, y compris aux petits épargnants ;
- L'investissement du petit épargnant est aussi bien géré que celui de l'épargnant plus important, et les bénéfices sont équitablement répartis au prorata de leur mise initiale.
- Tous ensemble, ces investissements représentent une somme fort conséquente qu'il est alors possible de gérer dans des conditions optimales de performance (accès au marché financier) et de sécurité (diversification des risques).

Valeurs mobilières : les OPCVM, dont la gestion est assurée par des professionnels, investissent les sommes qui leurs sont confiées sur le marché financier, dans l'optique de les faire fructifier. Ces investissements sont constitués d'un ensemble de valeurs mobilières, actions, obligations et bons de trésor pour l'essentiel.

Pour plus d'informations sur les OPCVM proposés par le Groupe Banque Populaire, merci de prendre attache avec vos Conseillers Clientèles en agence.